



Problème avec le propriétaire.conseiller nous svp!!!

Par **adechev**, le **04/09/2008** à **01:27**

Bonjour,cher équipe

Je vous écris pour demander votre précieux conseil concernant le droit des locataires.

J'ai 27 ans et j'habite avec mon épouse dans un studio de 25 m2.

On a loué le studio meublé (depuis 5 ans).

Meublé,mais comment!!!Tout ce qu'il y a dedans comme Ã©quipement est trop trop usé (vieux).

Le problème c'est la télé. On a une énorme télé qui a au moins 15 ans et elle prend une grand espace de notre petit logement.Et en plus,elle n'a pas de télécommande et on est obligé de se lever chaque fois quand on veut changer la chaîne,c'est comme dans les années 70,c'est très embêtant.L'image n'est pas terrible,la moitié de l'écran nous montre des couleurs différents.

Nous avons mit en peu d'argents à côté,et nous avons décidés d'acheter une nouvelle télé.J'ai appelé le propriétaire de le prévenir,et de décider s'il veut que je lui ramène la sienne ou la jeter.

Il nous dit qu'il la veut pas,qu'il n'a pas de place où la mettre et nous dit de nous débrouiller tous seuls,que c'est pas son problème,mais surtout pas la jeter.

Il nous oblige de garder un objet qui n'est pas conforme,qui nous dérange,qui perturbe notre confort.

Qu'est-ce que je peux faire légalement d'après la loi et d'après vous?

Désolé pour les fautes!

Merci beaucoup.

Cordialement